

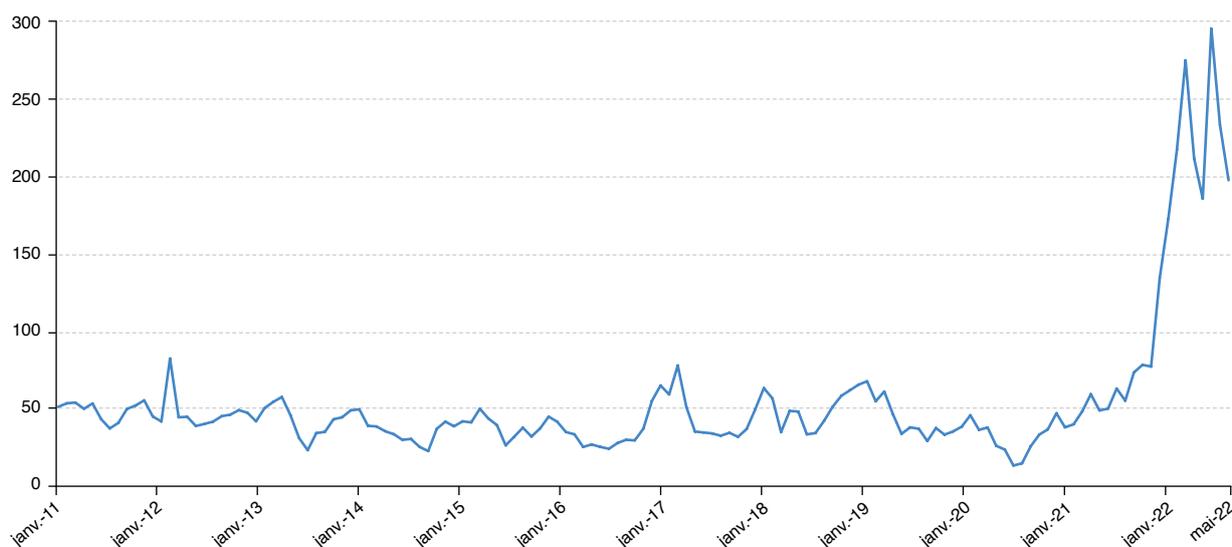
1.7 Hausse du prix de l'électricité, en particulier pour les entreprises

1.7.1 PRIX DE GROS DE L'ÉLECTRICITÉ

L'électricité peut s'échanger de gré à gré ou sur des bourses. *European Power Exchange (Epex) Spot* est la bourse du marché spot français. Les produits à terme peuvent, quant à eux, s'échanger sur la bourse *European Energy Exchange (EEX) Power Derivatives*. Le prix spot de l'électricité livrable en France atteint 108,7 euros en moyenne en 2021, un niveau largement supérieur à celui observé durant les dix dernières années (figure 1.7.1.1). Après avoir chuté au printemps 2020, le prix de l'électricité augmente fortement en 2021 dans le sillage du prix du gaz et du prix du carbone. La forte croissance du prix du gaz naturel, notamment en fin d'année 2021, renchérit en effet la production des centrales électriques au gaz, qui sont sollicitées pour absorber le surplus de demande. En outre, la forte demande engendrée par la reprise

économique et, d'autre part, l'indisponibilité de nombreux réacteurs nucléaires, liée à des retards dans les maintenances programmées à la suite de la crise sanitaire et à la détection d'anomalies après des contrôles à l'automne 2021, tirent les prix de l'électricité à la hausse. Le prix spot a ainsi atteint 275 €/MWh en décembre 2021, soit plus de trois fois plus que son point le plus haut sur la dernière décennie (cf. 1.3.1). En 2022, les prix de gros de l'électricité demeurent très élevés et atteignent même de nouveaux sommets à l'été (près de 500 €/MWh en août). Les prix à terme de l'électricité, qui reflètent les anticipations des acteurs du secteur, ont également augmenté entre 2020 et 2021. Le prix à terme pour l'année suivante (« Y+1 ») de l'électricité en base est ainsi passé de 45 €/MWh en 2020 à 94 €/MWh en 2021 en moyenne.

Figure 1.7.1.1 : prix *Baseload* moyen mensuel sur le marché *European Power Exchange (Epex) Spot France*
En €/MWh



Source : Epex Spot

partie 1 : les prix de l'énergie

La France exporte l'électricité à un prix en moyenne moins élevé que celui auquel elle l'importe. En 2021, ceux-ci s'élevaient respectivement à 89 €/MWh et 144 €/MWh (figure 1.7.1.2). Outre le fait que le prix à l'importation peut comprendre un coût d'interconnexion (correspondant à une rémunération des gestionnaires de transport de part et d'autre de la frontière), cela s'explique par le fait que la France, où le chauffage électrique est particulièrement développé, a

tendance à importer en hiver durant les périodes de forte consommation (matinée et début de soirée), lorsque l'électricité est la plus chère, et à exporter la nuit et en été, lorsqu'elle est moins onéreuse. Les prix de l'électricité importée et exportée progressent très nettement par rapport à 2019 (ils sont respectivement multipliés par 3,1 et 2,4), quasiment autant que les prix de gros sur le marché Epex Spot.

Figure 1.7.1.2 : prix moyens de l'électricité à l'importation et à l'exportation

En €/MWh

	2017	2018	2019	2020	2021
Exportations	41	48	38	30	89
Importations	57	59	47	39	144

Source : SDES, Bilan de l'énergie, d'après DGDDI

En dehors des marchés de gros et des transactions de gré à gré, certaines productions d'électricité sont vendues à des prix régulés à des fournisseurs ou des intermédiaires. D'une part, certaines filières, que l'État souhaite développer, bénéficient d'obligations d'achat leur garantissant un tarif défini sur une période de 10 à 20 ans ou de compléments de rémunération. Ces soutiens, établis dans une logique de couverture de coûts, sont très différenciés selon les filières (figure 1.7.1.3). La production photovoltaïque bénéficie de la

rémunération moyenne la plus élevée en 2021, à 239 €/MWh. Celle-ci diminue toutefois sous l'effet de l'afflux de nouvelles installations raccordées, qui bénéficient d'aides moins substantielles qu'au démarrage de la filière. Ce moindre soutien reflète la baisse des coûts des installations. À l'opposé, les rémunérations les plus basses concernent la filière d'incinération des déchets ménagers, suivie par la petite hydraulique (les grandes installations hydrauliques ne bénéficiant pas de soutien public) et l'éolien.

Figure 1.7.1.3 : rémunérations moyennes des installations en activité bénéficiant d'obligations d'achat ou de compléments de rémunération

En €/MWh

	2017	2018	2019	2020	2021
Photovoltaïque	333	300	293	274	239
Éolien	88	89	90	91	81
Hydraulique	78	77	83	82	79
Biogaz	148	154	163	170	167
Incinération	57	58	60	60	59
Biomasse	139	139	145	148	137
Toutes installations	149	145	147	140	146

Note : pour les installations sous obligation d'achat, la rémunération est égale au tarif d'achat. Pour celles bénéficiant d'un complément de rémunération, elle est égale à la somme de ce complément (positif ou négatif) et du prix de gros moyen de l'électricité produite pour les installations. Elle est calculée sur l'ensemble du territoire français pour les filières photovoltaïque, éolienne et hydraulique, et sur la France continentale pour les autres filières.

Source : SDES, Bilan de l'énergie, d'après EAFE, CRE

D'autre part, dans le but de permettre une concurrence équitable entre fournisseur historique et fournisseurs alternatifs, ces derniers bénéficient depuis juillet 2011 de la possibilité d'acquiescer une partie de la production nucléaire d'EDF à un prix régulé dans le cadre du mécanisme de

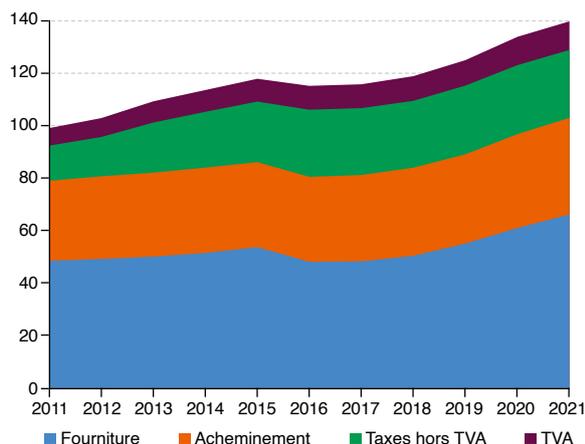
« l'accès régulé à l'électricité nucléaire historique » (Arenh). Ce prix, fixé à l'origine à 40 €/MWh, est passé à 42 €/MWh en janvier 2012. En 2022, le prix a été temporairement relevé à 46,20 €/MWh uniquement pour le volume supplémentaire exceptionnel de 20 TWh.

1.7.2 PRIX À LA CONSOMMATION DE L'ÉLECTRICITÉ

En 2021, l'électricité est payée en moyenne 140 €/MWh, tous consommateurs (à l'exception de la branche électricité) et tous type d'offres (tarifs réglementés ou offres de marché) confondus, en hausse de 4 % par rapport à 2020. Ce prix inclut la TVA pour les ménages mais pas pour les autres acteurs.

Le prix comprend une composante « fourniture », une composante « acheminement » et les taxes (figure 1.7.2.1).

Figure 1.7.2.1 : décomposition du prix moyen de l'électricité
En €/MWh



Note : la branche électricité et l'autoconsommation sont exclues du champ. La composante acheminement inclut le coût des pertes sur les réseaux de transport et de distribution. La TVA n'est comptabilisée que pour le résidentiel, étant déductible pour les entreprises.
Source : SDES, Bilan de l'énergie

La composante « fourniture » correspond aux coûts de l'activité de fourniture, soit la somme des coûts d'approvisionnement en électricité et en garanties de capacité, des coûts de commercialisation (incluant les certificats d'énergie) et de la rémunération du fournisseur (marge). Elle s'élève en moyenne en 2021 à 66 €/MWh. C'est la composante qui augmente le plus en 2021 (+ 8 %)

dans un contexte de forte hausse globale des prix à terme de l'électricité sur le marché de gros. Les prix de la fourniture d'électricité 2020 et 2021 figurent parmi les plus hauts sur ces dix dernières années.

La composante « acheminement » correspond au tarif d'utilisation des réseaux publics d'électricité (Turpe). Ce tarif s'applique à tous les utilisateurs raccordés aux réseaux de transport et de distribution en haute et basse tension, quel que soit leur fournisseur d'énergie. Il vise à couvrir les coûts des activités de RTE et des distributeurs (Enedis, ...) : les charges du système électriques (dont les pertes réseau) mais aussi les coûts de développement, d'exploitation et d'adaptation à la transition énergétique des réseaux de transport et de distribution. Le barème du Turpe est réglementé et fixé par la Commission de régulation de l'énergie. Le Turpe s'élève à 37 €/MWh en moyenne en 2021 et augmente de 2,7 % par rapport à 2020, à un rythme supérieur à celui observé ces dix dernières années (+ 1,9 % en moyenne annuelle). Au 1^{er} août 2021, le Turpe a augmenté pour permettre de couvrir les coûts supplémentaires liés au développement du réseau. En effet, il s'agit de répondre aux objectifs de la loi Énergie Climat en faveur de la transition énergétique visant à l'augmentation des énergies renouvelables dans le mix électrique, ces dernières étant plus décentralisées que la production historique. Il prend aussi en compte le développement de la mobilité électrique et donc une anticipation de demandes accrues de raccordement d'installations de recharge.

Les taxes comprennent, outre la TVA, la taxe intérieure sur la consommation finale d'électricité (TICFE), qui est fusionnée depuis 2016 avec la contribution au service public de l'électricité (CSPE), les taxes locales sur la consommation finale d'électricité (TLCFE) et la contribution tarifaire d'acheminement (CTA). Hors TVA, elles représentent en moyenne 26 €/MWh en 2021 et évoluent peu depuis 2016, après avoir quasiment doublé entre 2011 et 2016. Cette évolution s'explique essentiellement par celle de la TICFE, dont le taux normal avait augmenté de 3 €/MWh par an de 2012 à 2016. Il est resté inchangé depuis, à 22,5 €/MWh. Compte tenu des exonérations dont bénéficient certaines entreprises électro-intensives, le taux moyen de cette taxe s'établit à 17 €/MWh en 2021. En incluant la TVA (pour le secteur résidentiel uniquement), les taxes s'élèvent, au total, à 37 €/MWh en 2021.

partie 1 : les prix de l'énergie

Figure 1.7.2.2 : prix moyen de l'électricité par secteur

En €/MWh

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Énergie (hors électricité)	72	74	76	77	78	71	69	74	80	86	96
Consommation finale TTC*	100	104	110	114	119	116	117	120	126	135	141
Agriculture-pêche	90	90	92	105	109	112	114	122	128	133	138
Industrie	66	68	71	72	72	66	64	67	71	74	83
Transports	54	55	54	54	54	49	47	52	53	66	71
Tertiaire	95	97	103	108	112	105	107	108	115	120	126
Résidentiel HTVA	114	118	125	133	138	140	141	146	152	161	165
Résidentiel TTC	134	138	147	157	162	165	166	171	178	189	193
Tous secteurs HTVA	92	96	101	105	109	106	107	110	115	123	129
Tous secteurs TTC*	99	103	109	114	118	115	116	119	125	134	140

* La TVA est incluse uniquement pour le secteur résidentiel, étant déductible par les entreprises.

Note : la branche électricité et l'autoconsommation sont exclues du champ.

Source : SDES, Bilan de l'énergie

Les prix de l'électricité sont très hétérogènes entre types de clients. En général, ils décroissent avec le volume d'électricité livré, en raison notamment d'effets d'échelle dans la commercialisation et l'exploitation des réseaux ainsi que d'une fiscalité favorable aux gros consommateurs et aux électro-intensifs (figure 1.7.2.2). Le profil de consommation joue aussi, les clients résidentiels consommant davantage en période de pointe, lorsque les prix de gros sont les plus élevés, pour satisfaire leurs besoins de chauffage. En 2021, le prix moyen hors TVA s'élève ainsi à 165 €/MWh dans le secteur résidentiel, contre 138 €/MWh dans l'agriculture, 126 €/MWh dans le tertiaire, 96 €/MWh dans le secteur de l'énergie (hors branche électricité elle-même), 83 €/MWh dans l'industrie et 71 €/MWh dans les transports.

Le prix TTC de l'électricité augmente de 2,3 % dans le

secteur résidentiel en 2021 (voir [Datalab essentiel Prix de l'électricité en France et dans l'Union européenne en 2021](#), octobre 2022). Cette augmentation est inférieure au rythme d'augmentation moyen de ces dix dernières années (3,7 %). Parmi les entreprises, les plus gros consommateurs, plus sensibles aux prix de marché de gros, ont connu une augmentation de leur prix supérieure aux autres acteurs. Par exemple, les entreprises consommant plus de 70 GWh par an ont vu leur prix augmenter de 27 % entre 2020 et 2021, contre 4 % pour les autres acteurs non résidentiels. Ainsi, dans l'industrie, secteur dans lequel se trouvent les plus gros consommateurs, le prix moyen augmente plus fortement en 2021 (+ 12 %). L'évolution des prix dans le secteur tertiaire et dans l'agriculture est proche de la moyenne (respectivement 4,1 % et 4,4 %).